



**SERVICE DES LOISIRS**

**Du 2 au 7 mars 2018**

**CARNAVAL DE NICE  
FETE DES CITRONS A MENTON**

**Pour votre confort, hôtel 3\* au centre-ville de Nice**



## Programme :

### Vendredi 2 mars

### Genève – Nice

Dans la matinée, départ de Genève pour Nice avec pause-café libre en cours de route. **Repas de midi libre en cours de route.**

Arrivée à Nice en fin d'après-midi.

Installation à l'hôtel Royal 3\*. **Souper à l'hôtel.** Soirée libre.

*Un hôtel chic & charme Belle Epoque avec façade grandiose, face à la mer ! Ancien Palace sur la majestueuse Promenade des Anglais. Avec la Baie des Anges et ses 7 km de plage comme spectacle permanent, on ne se lasse pas de séjourner au Royal. Unique hôtel 3 étoiles de la Promenade des Anglais, ce cadre remarquable a conservé tous les charmes de son passé de palace, avec une décoration d'aujourd'hui, un service irréprochable et une restauration de qualité.*



### Samedi 3 mars

### Carnaval de Nice

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Matinée libre et **repas de midi à l'hôtel.**

Après-midi : imaginez un des plus beaux décors pour accueillir la Bataille de Fleurs : sur la Promenade des Anglais, une vingtaine de chars décorés de compositions florales forment un cortège élégant, où personnages aux costumes extraordinaires, musiques, senteurs, couleurs se mêlent pour le plaisir des yeux !

**Retour à l'hôtel pour le souper.**

En soirée : sur la Place Massena, venez acclamer sa Majesté accompagnée de chars monumentaux et pleins d'humour, de groupes folkloriques, d'artistes de rue, de funambules, de fanfare et de grosses têtes ...

La nuit, des animations visuelles nocturnes viennent donner à la fête une dimension encore plus spectaculaire. **Places en tribune numérotées**

### Dimanche 4 mars

### Corso de Menton

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Par la moyenne corniche, arrivée à Menton pour la visite des Jardins Biovès où les motifs d'agrumes rivalisent d'originalité et de splendeur !

Alors que les orchidées s'exposent au Palais de l'Europe.

**Repas de midi inclus.**

Après-midi : vous pourrez assister au Corso des fruits d'or accompagné par les fanfares et les majorettes.

**Billet combiné Corso + Jardins Biovès / places en tribune numérotées**

**Retour à l'hôtel pour le souper.**



## Lundi 5 mars

## Villa Rotschild

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Matinée libre et **repas de midi à l'hôtel.**

Après-midi : découverte de cette villa où la Baronne a réuni l'exotisme, la fantaisie et les plus belles collections d'art, de meubles, de tapisseries, de porcelaines, de bronzes ou de peintures ... Visite des neuf jardins : l'espagnol, le lapidaire, le florentin, le japonais, la roseraie, le provençal, l'exotique, le jardin de Sèvres et le français, animée toutes les 10 minutes par les jeux d'eaux musicaux.

**Visite en audio guide. Retour à l'hôtel pour le souper. Soirée libre.**



## Mardi 6 mars

## Principautés Seborga & Monaco

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Puis honneur aux Principautés de la Riviera . A quelques kilomètres de la frontière, dans l'arrière-pays italien, le village de Seborga s'impose en principauté ! Découverte du village, des ruelles médiévales, la place du « Palais » puis **repas de midi dans une auberge du village.**

L'après-midi, direction Monaco pour la découverte de la Principauté : Le Rocher, la place du Palais, la cathédrale et la vieille ville.

**Retour à l'hôtel pour le souper. Soirée libre.**



## Mercredi 7 mars

## Nice - Genève

**Petit-déjeuner à l'hôtel.**

Puis départ pour Genève.

**Repas de midi libre en cours de route.**

Arrivée prévue à la Gare Cornavin en début de soirée.

## Prix AVIVO comprenant :

- le transport en autocar tout confort
- le logement à l'Hotel Royal 3\* à Nice, situé en front de mer, sur la Baie des Anges
- la pension complète, vin inclus, du souper du jour 1 au petit-déjeuner du jour 6
- les excursions mentionnées dans le programme accompagnées par un guide
- les places en tribune numérotées pour le Carnaval de Nice et le Corso de Menton
- les billets d'entrée aux Jardins Boviès et à la Villa Rotschild
- un accompagnant AVIVO

Chambre double côté ville.....	1'120.-
Supplément double côté mer.....	60.-
Supplément single côté ville .....	110.-
Supplément single côté mer .....	160.-
Supplément non membre.....	100.-

## Non compris :

- l'assurance annulation et assistance obligatoire
- les repas de midi lors des trajets aller & retour

**CARNAVAL DE NICE®**  
**ROI DE L'ESPACE 2018**  
DU 17 FÉVRIER AU 03 MARS

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **1 - Inscriptions**

Veillez vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.  
**Toute inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.**

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **20 jours avant le départ.**

### **2 - Annulations**

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

**Les frais du voyage pourront être remboursés si:**

- 1) Vous avez souscrit à l'assurance annulation.**
- 2) Vous êtes en possession du livret ETI.**
- 3) Vous avez souscrit une assurance similaire.**

**Jusqu'à 30 jours avant le départ il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.**

**Sans l'une de ces trois formules ci-dessus, vous aurez les frais suivants:**

<b>Dès le 30<sup>ème</sup> jour</b>	avant le départ	<b>50 %</b> du prix du voyage
<b>dès le 20<sup>ème</sup> jour</b>	avant le départ	<b>100 %</b> du prix du voyage
<b>En cas de non présentation au départ</b>		<b>100 %</b> du prix du voyage

**Quelle que soit la date d'annulation, il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.**

### **3 - Assistance et rapatriement**

En cas d'accident, de maladie ou de décès, veillez à avoir une assurance assistance et rapatriement valable. Vous pouvez la souscrire à l'AVIVO.

### **4 - Formalités**

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

### **5 - Assurances**

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.